



VILLE DU PRADET

APPEL A CANDIDATURE

Installation temporaire d'un stand de restauration

type restauration sucrée

I. Identification de l'organisme qui lance l'appel public à candidatures :

Mairie du Pradet, Hôtel de ville, Parc Cravéro, avenue 1ère DFL 83220 LE PRADET

Identification de l'évènement pour lequel les professionnels candidatent :

Mondial de la moule 2022 – Vendredi 7, Samedi 8 et dimanche 9 octobre 2022

Nombre de personnes attendues : 30 000 personnes sur les trois jours

Place General de Gaulle et Place Paul Flamenq 83220 LE PRADET

II. Objet du titre d'occupation :

Proposer au public un service de restauration durant la manifestation dite « Mondial de la Moule 2022 ». Ainsi, l'appel à candidature à attribuer porte autorisation d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droit réel pour permettre l'installation de professionnels exerçant une activité de vente de denrée alimentaire sur le Parking Charles De GAULLE durant la manifestation précitée. L'appel à candidature est uniquement pour la restauration sucrée. La buvette et la restauration salée font l'objet d'un appel à candidature à part.

III. Caractéristiques principales

Date et durée d'exécution : L'autorisation d'occupation temporaire du domaine public entre en vigueur à compter du :

- Vendredi 7 octobre 2022 à 8h00 : Montage de l'évènement, arrivée des exposants

Au

- Dimanche 9 octobre 2022 à 21h00 : Démontage de l'évènement à partir de 21h00

Cette autorisation temporaire d'utilisation du domaine public ne pourra en aucun cas se poursuivre postérieurement. La vente au public sera autorisée uniquement durant la période d'ouverture de l'évènement soit :

- Vendredi 7 octobre 2022 de 18h00 à 00h00

- Samedi 8 octobre 2022 de 11h00 à 00h00

- Dimanche 9 octobre 2022 de 11h00 à 21h00

Implantation et superficie : La parcelle mise à disposition du professionnel sélectionné est identifiée dans l'annexe 2. Elle sera mise à la disposition du professionnel à partir du Vendredi 7 octobre 2022 à 8h00 pour un stand de restauration classique et à partir de 10h00 pour un food truck et devra être complètement opérationnelle le vendredi 7 octobre à 18h00.

Le planning d'installation vous sera communiqué par mail.

Contrainte logistique : Les professionnels sont dans l'obligation de procéder au rangement et à la désinstallation de leur stand après la manifestation soit le dimanche 9 octobre à partir de 21h00. Les exposants sont dans l'obligation d'être ouverts et en fonctionnement sur les plages horaires mentionnées au paragraphe III.

IV. Caractéristiques techniques

Installation : Les Professionnels disposeront d'un point d'eau à proximité et devront **indiquer la puissance électrique nécessaire au fonctionnement du stand ou truck ne pouvant excéder 12 KW Par stand ou Truck**

Types de Produits : Le stand/truck doit proposer de la restauration uniquement sucré (gaufres, confiseries...).

Type de cuisson et sécurité : Veuillez préciser les modes de cuisson utilisés sur votre stand (électrique et/ou gaz). Tous les stands doivent disposer d'un extincteur fourni par l'exposant en adéquation avec le type de cuisson utilisé.

V. Critère de notation

Les candidats seront notés sur 20 points selon les critères énoncés ci-dessous :

1) Le critère prix : 8 points

Redevance : Les Professionnels devront verser une redevance à La Ville du Pradet en contrepartie du droit d'occuper et d'utiliser de façon privative des dépendances du domaine public lors de cet évènement. Cette redevance tient compte des avantages de toute nature qui leur sont procurés. Cette redevance s'élève à **500,00 € minimum**, payable uniquement par chèque à l'ordre du trésor public.

Les candidats pourront proposer une redevance plus élevée.

Le candidat ayant proposé la redevance la plus élevée obtiendra la meilleure note, les autres candidats seront notés selon la formule suivante :

Note du candidat = redevance du candidat jugé x 8 / redevance la plus élevée.

2) Valeur technique : 12 points

- Sous-critère 1 : Diversité et qualité des produits proposés (4 points)
- Sous-critère 2 : Rapport qualité / Prix des produits (4 points)
- Sous-critère 3 : Matériels et moyens humains mis à disposition (2 points)
- Sous-critère 4 : Esthétique du stand (2 points)

Le candidat devra développer ces sous-critères sur la base d'une note technique synthétique.

Le candidat ayant obtenu la meilleure note au classement final sera retenu.

Nombre de professionnels retenus in fine par la Ville du Pradet : 1

ATTENTION : Le candidat ne peut pas choisir son emplacement.

Emplacement unique défini dans l'annexe 2.

V. Documents à fournir :

- Une lettre de candidature signée par la personne habilitée à engager l'entreprise précisant le mètre linéaire souhaité, le détail des produits proposés, en y intégrant les prix, ainsi que l'ensemble des besoins techniques : (puissance en KW)
- Note technique synthétique permettant d'évaluer le dossier du candidat selon la grille de notation détaillée au paragraphe VII.
- Une photo du stand / truck
- Un extrait de Kbis de moins de trois mois,
- Les pièces fiscales et sociales de moins de six mois
- Une attestation d'assurance responsabilité civile valide,
- Une pièce d'identité du gérant ou représentant de l'entreprise.
- Permis d'exploitation
- **LE REGLEMENT PAR CHEQUE A L'ORDRE DU TRESOR PUBLIC DE LA REDEVANCE PROPOSE PAR LE CANDIDAT**

1. Renseignements supplémentaires : pour obtenir de plus amples renseignements sur les conditions pratiques, administratives et tarifaires d'occupation, les professionnels intéressés peuvent s'adresser par mail à : celine.dulac@le-pradet.fr ou par téléphone : 04 94 08 69 72

2. Envoi des dossiers : les dossiers devront être envoyés par e-mail ou par courrier au plus tard **le vendredi 26/08/2022 à 17h** aux adresses suivantes :

Par mail : celine.dulac@le-pradet.fr

Par voie postale : **Mairie du Pradet - Hôtel de ville Parc Cravéro - Service Cabinet du Maire**
83220 Le Pradet

3. Examens des Dossiers : Les candidatures seront examinées lors de la commission d'analyse des offres constituées des membres organisateurs de l'évènement. Les professionnels seront avisés de la décision de la commission au plus tard le **02/09/2022.**

Le service accusera bonne réception de votre dossier de candidature. Si vous n'avez pas de retour de notre part, merci de vous assurer par téléphone au 04 94 08 69 72 de la bonne prise en compte de votre dossier.

Date de publication du présent avis : Lundi 8 août 2022

LE MONDIAL DE LA MOULE

7, 8 & 9 OCTOBRE 2022

BULLETIN DE CANDIDATURE – RESTAURATION SUCRÉE

(à retourner avant le 26/08/2022)

Nom - Prénom :

Téléphone : Raison sociale :

Adresse:.....

CP : Ville :

E-mail : Site Web :

Facebook :

Code APE : N° Siret :

Produits proposés

Dénomination et format

Prix de vente TTC

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Demandes techniques

Stand 9^{m2} (3x3m) ou m linéaire (6m linéaires maximum)

Nb de tables de service (170 cm) : Nb de tables de cuisson :

Truck (6m linéaires maximum)

Besoins en énergie

Entourer votre choix

Type d'énergie utilisée : Gaz / Electricité

Besoin en électricité : Oui / Non Puissance en Kw : Nb de pc16 :

Maximum 12 Kw par stand, uniquement en branchement PC16).

Choix emplacement espace restauration

Emplacement déterminé par l'organisateur (Cf annexe 2).

La redevance que vous proposez s'élève à : €
(Chèque à établir à l'ordre du Trésor public à joindre lors de l'inscription).

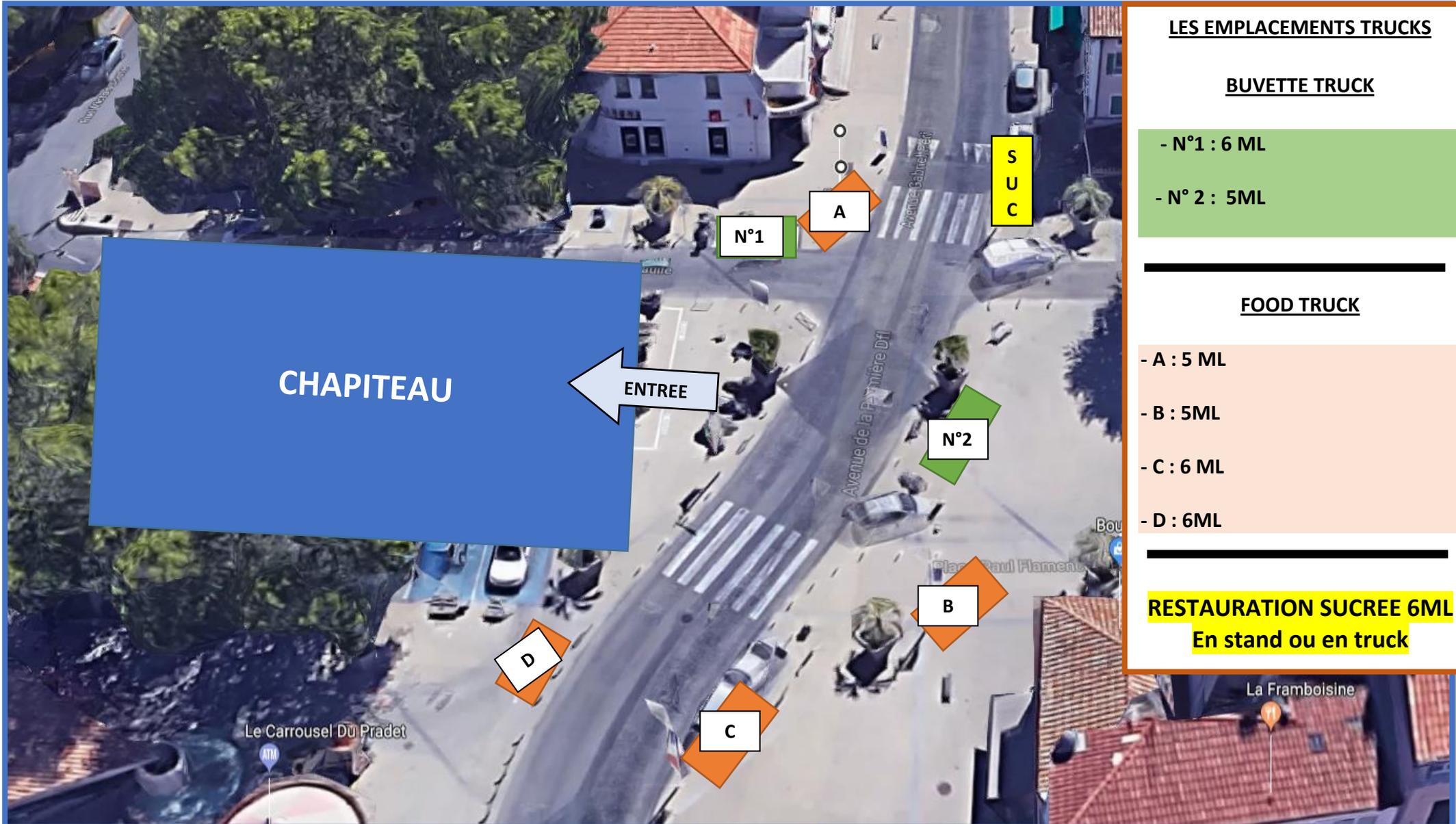
J'ai pris connaissance des modalités de candidature qui figurent dans l'appel à candidature et du règlement et m'engage à les respecter.

Fait le :

Signature :



**ANNEXE N°2 – MONDIAL DE LA MOULE
CHOIX DES EMPLACEMENTS EXTERIEURS
BEER-TRUCK / FOOD TRUCKS / RESTAURATION SUCREE**



LES EMPLACEMENTS TRUCKS

BUVETTE TRUCK

- N°1 : 6 ML
- N° 2 : 5ML

FOOD TRUCK

- A : 5 ML
- B : 5ML
- C : 6 ML
- D : 6ML

**RESTAURATION SUCREE 6ML
En stand ou en truck**